



Guide d'accueil du Sgen-CFDT de l'étranger

Bien des questions restent en suspens à l'issue du recrutement ou dans les premiers temps d'exercice professionnel. Ce guide a justement été élaboré à ton intention pour te permettre de :

- ▶ t'installer, de t'adapter au mieux à ton nouveau contexte,
- ▶ découvrir les différents statuts des personnels à l'AEFE,
- ▶ mieux connaître le Sgen-CFDT et ses représentants dans ton établissement.

Bonne lecture !

**COMBATIFS AU
QUOTIDIEN,
CONSTRUCTIFS
POUR DEMAIN**

SOMMAIRE

Les statuts des personnels à l'AEFE

Les détachés : résidents et
expatriés p. 2

Les recruté.es locaux.ales p. 3

Ce que veut le Sgen-CFDT

pour les recruté.es locaux.ales et
pour les détaché.es p. 4

Présentation du Sgen-CFDT :

Le Sgen-CFDT, un syndicat
général et confédéré p. 5

Le Sgen-CFDT de l'étranger
dans la CFDT p. 5

Le Sgen-CFDT de l'étranger
et son fonctionnement p. 6

Le Sgen-CFDT de l'étranger
à l'AEFE p. 7

**Les revendications du Sgen-CFDT
de l'étranger à l'AEFE p. 8**

Les statuts des personnels à l'AEFE

Les détaché·es : résident·es et expatrié·es

Le décret n°2002-22 du 4 janvier 2002 relatif à la situation administrative et financière des personnels des établissements d'enseignement français à l'étranger régit les contrats d'expatriés et de résidents.

Trois statuts coexistent à l'AEFE depuis sa création.

Les personnels recrutés locaux sont de loin les plus nombreux, viennent ensuite les personnels résidents et enfin, dans une moindre proportion, les personnels expatriés.

Les postes d'expatrié·es sont réservés aux catégories de personnels

suivantes : personnels de direction, IEN, directeurs administratifs et financiers, directeur·rices d'école, EMFE, CPAIEN, CPE et enseignant·es du second degré à mission de conseil pédagogique. Ces postes sont environ au nombre de 1 000.

Les postes de résident·es sont essentiellement des postes d'enseignant·es du premier et du second degrés. Il peut s'agir parfois de postes administratifs ou de vie scolaire. Ces postes sont environ au nombre de 5 500.

Qu'ils exercent dans un établissement en gestion directe ou conventionnés, les personnels détachés sont électeurs au comité technique et aux commissions consultatives paritaires centrales et locales de l'AEFE.

S'informer avec le Sgen-CFDT de l'étranger

- **Le site internet du Sgen-CFDT de l'étranger** : etranger.sgen-cfdt.fr
l'actualité dans le réseau scolaire et culturel français à l'étranger, les publications du Sgen étranger, le Flash info hebdomadaire, les recrutements, les opérations de promotion et de réintégration, les textes règlementaires : statutaire, rémunération, droit syndical, circulaires AEFE, des outils réservés aux adhérents actifs

Les statuts des personnels à l'AEFE

Les recruté-es locaux-ales

Dans les établissements en gestion directe, le recrutement et le licenciement de ces personnels donnent lieu à consultation de la CCPL où siègent les représentant-es des personnels.

Majoritaires dans le réseau, les recruté-es locaux-ales sont le plus souvent implanté-es durablement dans leur pays. Certain-es sont parfois de passage et recruté-es en dehors du pays d'accueil. Dans tous les cas et quelle que soit leur nationalité, ils-elles relèvent du droit local. Une lecture fine du contrat de travail et un contact en amont avec un-e représentant-e syndical-e Sgen-CFDT sont conseillés.

Les recrutée-s locaux-ales sont pour la plupart non fonctionnaires. S'ils-si elles possèdent la nationalité française, ils-elles peuvent, à l'issue de trois années de service d'enseignement, se présenter à un concours interne pour devenir pro-

fesseurs titulaires de l'Éducation nationale. Les lauréat-es sont alors tenu-es d'effectuer leur stage en France et d'exercer à son issue dans un établissement situé sur le territoire national durant deux ans avant de prétendre à un détachement à l'étranger.

Grâce à un recours de la CFDT, les personnels recrutés locaux des établissements en gestion directe sont électeurs au comité technique de l'AEFE ainsi qu'à la commission consultative paritaire locale (CCPL) dont ils dépendent selon leur statut.

Certain-es recruté-es locaux-ales sont fonctionnaires de l'Éducation nationale. Ce sont des *titulaires non-résidents (TNR)* qui, placés en disponibilité, voient leur carrière interrompue. Ils-elles doivent attendre qu'un poste de résident se libère pour être éventuellement recrutés et se voir accorder un détachement.

S'informer avec le Sgen-CFDT de l'étranger

Twitter : @sgenetraner **Facebook :** [facebook.com/SgenCFDT.Etranger/](https://www.facebook.com/SgenCFDT.Etranger/)

Ce que veut le Sgen-CFDT

pour les recruté·e·s locaux·ales

- ▶ des salaires décents pour tous ;
- ▶ une véritable progression de carrière avec des grilles d'avancement explicites, adaptées aux carrières longues, une possibilité de valorisation de l'expérience acquise et des formations suivies ;
- ▶ l'affiliation à un système offrant des prestations sociales décentes pour tous les personnels ;
- ▶ la prise en charge par tous les établissements d'une part au moins des cotisations sociales, la prise en charge des frais de scolarité et des frais d'inscription ;
- ▶ la tenue d'un dialogue régulier sur les conditions de travail ;
- ▶ la résidentialisation des TNR.

Pour tous les personnels, une attention portée à la santé au travail, à la sécurité et aux conditions de travail.

pour les détaché·es

- ▶ un engagement institutionnel fort pour un maintien significatif du nombre de titulaires détaché·es ;
- ▶ un seul statut pour mettre fin aux fortes inégalités statutaires et aux disparités de rémunération ;
- ▶ une remise à plat des régimes indemnitaires et des prestations familiales, l'assurance d'une reconduction de détachement dans le poste ;
- ▶ la prise en charge de la mobilité lorsqu'elle est choisie ;
- ▶ la définition toutes tâches comprises du service des enseignant·es conseiller·es pédagogiques ;
- ▶ la valorisation dans la carrière de l'engagement professionnel en contexte bilingue voire plurilingue ;
- ▶ le réinvestissement en France des compétences acquises à l'étranger à l'occasion du retour.

Échanger avec le bureau parisien

- **par téléphone** : + 33 1 56 41 51 20
- **par courriel** : etranger@sgen.cfdt.fr
- **par Skype** : sgenetranger

Présentation du Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT, un syndicat général

Dans le champ professionnel de l'Éducation, le Sgen-CFDT est la seule organisation qui ne soit pas fondée sur le corporatisme.

Le Sgen-CFDT évite ainsi les replis catégoriels et égoïstes sur des intérêts particuliers.

Le Sgen-CFDT favorise le dialogue entre tous les personnels pour aboutir à des revendications qui sont d'autant plus fortes qu'elles sont acceptées par tous.

Le Sgen-CFDT, un syndicat confédéré

Dès sa création en 1937, le Sgen-CFDT a fait le choix d'appartenir à une confédération ouvrière pour s'inscrire dans une démarche d'émancipation et de lutte contre les inégalités.

Ce choix constitue aujourd'hui la force d'un syndicalisme original dans le domaine de l'éducation.

Pour le Sgen-CFDT, l'école, c'est l'affaire de tous. Elle doit permettre à chacun d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à son insertion professionnelle et à l'exercice de sa citoyenneté. Elle est un acteur essentiel pour le progrès et la transformation sociale.

Le Sgen-CFDT de l'étranger dans la CFDT

Le Sgen-CFDT de l'étranger est affilié à la fédération des Sgen-CFDT. Son champ de syndicalisation se situe hors des frontières françaises.

Le Sgen-CFDT de l'étranger adhère aux valeurs de la CFDT qui forgent son identité : solidarité, démocratie, laïcité, justice sociale, dignité de la personne humaine, émancipation, autonomie.

Le Sgen-CFDT de l'étranger revendique une façon d'être et d'agir : écoute de l'autre, dialogue, recherche de cohérence, définition de propositions aux priorités assumées, action en vue d'obtenir des résultats.

Présentation du Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT de l'étranger et son fonctionnement

La section

Elle permet la défense collective des intérêts des personnels dans l'établissement. Elle met en œuvre la politique du syndicat telle que définie dans les orientations votées en congrès et est souveraine dans les décisions prises localement.

Elle est composée d'au moins un-e secrétaire et un-e trésorier-e.

Le mode de fonctionnement du Sgen-CFDT de l'étranger vise à assurer la vie démocratique la plus large possible.

Le conseil syndical et le secrétariat national

Le congrès se réunit tous les quatre ans. Il élit son organe directeur, le conseil syndical, au sein duquel est élue à son tour l'instance exécutive du syndicat, le secrétariat national : secrétaire général-e, trésorier-e.

La vie du syndicat, la conception du syndicalisme du Sgen-CFDT de l'étranger

Pratiquant un syndicalisme de terrain et d'adhérent-es, les revendications portées par le Sgen-CFDT de l'étranger permettent d'améliorer les conditions de travail des personnels et de proposer à la fois un projet de société et de transformation sociale.

Au sein du Sgen-CFDT de l'étranger, syndicat intercatégoriel, les revendications sont défendues collectivement ; elles sont respectueuses du maintien d'un bon équilibre au sein de la communauté scolaire, si particulière à l'étranger.

Les adhérent-es bénéficient de l'appui des permanent-es parisiennes, disponibles pour répondre, agir et aussi, informer.

Dans le cadre du droit syndical, le Sgen-CFDT dispose d'une quotité de décharge calculée en fonction des résultats à l'élection au Comité technique. Ces décharges sont également attribuées dans les établissements pour faciliter l'activité syndicale.

S'informer avec la fédération Sgen-CFDT

- Le site internet de la fédération des Sgen-CFDT : www.sgen-cfdt.fr/
- Information sur votre carrière : sngenplus.cfdt.fr/
- Suivi de carrière : suivi.sngenplus.cfdt.fr/

Présentation du Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT de l'étranger à l'AEFE

Le Sgen-CFDT de l'étranger syndique les personnels en poste dans les établissements d'enseignement français à l'étranger, notamment dans le réseau AEFE, quel que soit leur statut : titulaires détaché-es de l'Éducation nationale, personnels recrutés locaux, fonctionnaires ou non.

Le Sgen-CFDT de l'étranger syndique tous les personnels sans exclusive, quelle que soit leur catégorie : personnels enseignants et d'éducation, de direction, administratifs, personnels de santé, techniciens, laborantins, ouvriers...

Le Sgen-CFDT de l'étranger attache une importance particulière aux personnels recrutés locaux pour lesquels la CFDT a obtenu le droit de vote dans l'ensemble des établissements en gestion directe (recours contentieux gagné devant le Conseil d'État) en 1998.

Le Sgen-CFDT de l'étranger dans les instances de l'AEFE

Le Sgen-CFDT de l'étranger est la troisième force syndicale à l'AEFE. Il y dispose d'un réseau d'adhérents et de militants présents dans une cinquantaine de pays. **Depuis les élections professionnelles de décembre 2018, le Sgen-CFDT** siège au **Comité technique** et au **Conseil d'administration** de l'Agence, ainsi qu'en commission consultative paritaire centrale pour les personnels administratifs et en commission nationale des bourses.

Le Sgen-CFDT de l'étranger est représenté en commission consultative paritaire locale dans 21 pays et dans de nombreux conseils d'établissement.

Le Sgen-CFDT de l'étranger est représenté au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Il a été le premier syndicat à militer pour la création d'une instance dédiée au sein des établissements, une revendication à laquelle se sont ensuite ralliées les autres organisations syndicales, qui a abouti en 2017.

La-le responsable Sgen-CFDT de ton établissement

Les revendications du Sgen-CFDT de l'étranger en 10 points

À l'AEFE, le Sgen-CFDT de l'étranger se bat pour

- le maintien d'un établissement public pour assurer des missions de service public,
- un budget à la hauteur des missions de l'établissement public,
- satisfaire les besoins des familles en termes de scolarisation : stabilisation des frais d'écologie, maintien de bourses sur critères sociaux,
- une meilleure inclusion des élèves porteurs de handicap,
- une extension de l'enseignement général, technologique et professionnel.

Pour les personnels de l'AEFE, le Sgen-CFDT se bat pour

- plus de justice avec un seul statut pour les fonctionnaires détachés et des rémunérations plus équitables,
 - la garantie par l'administration d'origine du détachement et de son renouvellement,
 - la prise en charge des frais liés à la mobilité lorsqu'elle est choisie,

- le réinvestissement des compétences acquises à l'étranger lors du retour en France,
- une amélioration de la situation des personnels recrutés locaux,
 - des rémunérations à la hauteur des compétences souvent biculturelles et bilingues,
 - une protection sociale maladie et vieillesse de qualité avec une prise en charge substantielle des cotisations par l'établissement,
 - une valorisation des acquis et de l'expérience au sein du réseau en cas de mobilité,
 - un accès facilité à la titularisation pour les non-fonctionnaires avec possibilité de détachement dès la fin du stage,
- une reconnaissance de l'engagement de chaque agent au sein de l'établissement,
- un accès à la scolarité des enfants à coût parental zéro,
- la création d'un compte personnel de formation portable au sein du réseau et en France.